

Jean-Claude BALANANT  
Hubert CHARBONNEAU  
Agnès IMBERT  
Cédric LAURENT  
Philippe LE GARREC  
Sophie MONDHER GALLON  
Céline PAVOINE  
Carole PAUTREL GLEZ  
Gilles STEUNOU

Experts-comptables associés et  
Commissaires aux comptes

Marina PASSAIS  
Expert-comptable associée

Laurent TALEC  
Associé

**AFIGESE**

1 Avenue de l'Angevinière  
44800 SAINT-HERBLAIN

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31/12/2024

~ ~ ~

## **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

## **RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

## **AFIGESE**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'Assemblée Générale de l'association AFIGESE

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFIGESE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la correcte valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Rennes,  
Le 22 juillet 2025

**Cédric LAURENT**  
Commissaire aux Comptes

Représentant la Société  
**PARIS DENIS BALANANT**  
« **COHESIO** »



## Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	11 923	11 923		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	47 277		47 277	47 277
	Constructions	425 489	59 898	365 591	384 895
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	85 013	38 916	46 097	51 856
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 102		9 102	9 102	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>578 803</b>	<b>110 736</b>	<b>468 066</b>	<b>493 130</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	135 916		135 916	138 087
	Autres créances	9 318		9 318	30 182
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	184 139		184 139	213 968	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	71 621		71 621	14 083
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>400 993</b>		<b>400 993</b>	<b>396 320</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>979 796</b>	<b>110 736</b>	<b>869 059</b>	<b>889 449</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			9 102	9 102	
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

# Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	100 000	100 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	22 523	22 523
	Report à nouveau	388 370	385 813
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>6 981</b>	<b>2 557</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>517 874</b>	<b>510 893</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>517 874</b>	<b>510 893</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	1 200	1 254
<b>Total des provisions</b>	<b>1 200</b>	<b>1 254</b>	
<b>Fonds dédiés</b>	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	294 768	311 931
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 864	15 875
	Dettes fiscales et sociales	39 841	41 618
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 512	7 878	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>349 985</b>	<b>377 302</b>	
	Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>869 059</b>	<b>889 449</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		6 981,08	2 557,32
(1) Dont à moins d'un an		72 533	82 534
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

# Compte de Résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	430 657	353 266
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	40 000	30 333
	Dons		
	Cotisations	193 265	181 351
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	339	962
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	54	
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>664 315</b>	<b>565 912</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	365 963	286 387
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 827	12 942
	Rémunération du personnel	179 102	178 830
	Charges sociales	48 282	50 664
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	29 960	29 524
	Dotations aux provisions		296
	Autres charges	3 267	1 337
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>640 400</b>	<b>559 980</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>23 915</b>	<b>5 932</b>
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	3 809	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	2 706	2 858
		<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 102</b>
Charges financières	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>25 017</b>	<b>3 074</b>
	Produits exceptionnels	56	41
	Charges exceptionnelles	16 812	90
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(16 756)</b>	<b>(49)</b>
	Impôts sur les sociétés	1 280	467
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>668 179</b>	<b>565 953</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>661 198</b>	<b>563 395</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>6 981</b>	<b>2 557</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

# Compte de Résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	430 657	353 266
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	40 000	30 333
	Dons		
	Cotisations	193 265	181 351
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	339	962
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	54	
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>664 315</b>	<b>565 912</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	365 963	286 387
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 827	12 942
	Rémunération du personnel	179 102	178 830
	Charges sociales	48 282	50 664
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	29 960	29 524
	Dotations aux provisions		296
	Autres charges	3 267	1 337
		<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>640 400</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>23 915</b>	<b>5 932</b>
<b>Produits financiers</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	3 809	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	2 706	2 858
		<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 102</b>
<b>Charges financières</b>			
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>25 017</b>	<b>3 074</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels	56	41
	Charges exceptionnelles	16 812	90
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(16 756)</b>	<b>(49)</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés	1 280	467
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>668 179</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>661 198</b>	<b>563 395</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>6 981</b>	<b>2 557</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

# Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **869 059** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **668 179** euros et un total **charges** de **661 198** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **6 981** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

# Règles et méthodes comptables

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	11 923					11 923
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>11 923</b>					<b>11 923</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	47 277					47 277
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	425 489					425 489
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	43 910		3 397		411	46 895
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	36 207		2 016		105	38 117
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>552 881</b>		<b>5 413</b>		<b>516</b>	<b>557 778</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	9 102					9 102
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>9 102</b>					<b>9 102</b>
<b>TOTAL</b>	<b>573 906</b>		<b>5 413</b>		<b>516</b>	<b>578 803</b>

## Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	11 923			11 923
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>11 923</b>			<b>11 923</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	40 593	19 305		59 898
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	8 880	4 636		13 516
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	19 381	6 020		25 400
	Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>68 854</b>	<b>29 960</b>		<b>98 814</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>80 776</b>	<b>29 960</b>		<b>110 736</b>

# Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	1 254		54	1 200
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>1 254</b>		<b>54</b>	<b>1 200</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 254</b>		<b>54</b>	<b>1 200</b>

Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} - \text{ d'exploitation} \\ - \text{ financières} \\ - \text{ exceptionnelles} \end{array} \right.$			54	
--	--	--	----	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

--



## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b> frais assises 2024		71 621	71 621
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>71 621</b>

--

## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			

--

**PARIS-DENIS-BALANANT ET ASSOCIES**

Représentée par CEDRIC LAURENT

Commissaire aux comptes associé

105, avenue Henri Fréville - BP 90142

**35201 RENNES CEDEX 2**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES**

Mesdames, Messieurs les Adhérents

de l'Association

**AFIGESE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2024.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Formations assurées par des membres du conseil d'administration.

<i><b>NOMS</b></i>	<i><b>COLLECTIVITE ADHERENTE</b></i>	<i><b>OBJETS</b></i>	<i><b>MONTANTS BRUT</b></i>	<i><b>HEURES</b></i>
<i><b>VANHEE Florence</b></i>	Membre individuel	Formations des 18/03/24 19/06/24 29/04/24 24/09/24 17/10/24	2 950.00 €	54H00
<i><b>ALFONSI Gilles</b></i>	Membre individuel	Formations des 06/06/24 et 07/11/24	2 200.00 €	24H00
<i><b>GAUCHER Christelle</b></i>	Membre individuel	Formations du 13/05/24	550.00 €	12H00
<i><b>BOUSQUET Juliette</b></i>	Membre individuel	Formations des 02/04/24 14/11/24	1 100.00 €	12H00
<i><b>DELAINÉ Damien</b></i>	Membre individuel	Formations du 14/10/24	1 100.00 €	12H00
<i><b>BARANGER Marie-Christine</b></i>	Membre individuel	Formation des 12/03/24 et 31/05/24	2 092.00 €	27H00

A Rennes,  
Le 22 juillet 2025

**PARIS DENIS BALANANT**  
Commissaire aux Comptes

Représentée par  
**Cédric LAURENT**

